

BEAULIEU-SUR-MER

AC₁ – MONUMENTS HISTORIQUES **Servitudes de protection des monuments historiques**

Textes de réglementation générale

- Code du patrimoine : art L. 621-1 et suivants, L. 621-25 et suivants et L. 621-30 à L. 621-32 ;
- Code de l'urbanisme : art L. 151-43, L. 152-7, R. 151-51 et R. 161-8 ;

Étendue de la servitude

- Zone de 500 m de rayon autour des monuments.

Limitation au droit d'utiliser le sol

- Consultation du service chargé des monuments historiques dans tous les cas visés par les dispositions du Code du Patrimoine sus-cités, en particulier :
 - L'immeuble classé au titre des monuments historiques ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, sans autorisation de l'autorité administrative (Art. L621-9).
 - L'inscription au titre des monuments historiques est notifiée aux propriétaires et entraînera pour eux l'obligation de ne procéder à aucune modification de l'immeuble ou partie de l'immeuble inscrit, sans avoir, quatre mois auparavant, avisé l'autorité administrative de leur intention et indiqué les travaux qu'ils se proposent de réaliser (Art. L621-27).
 - Les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti , protégés au titre des abords sont soumis à une autorisation préalable. L'autorisation peut être refusée ou assorties de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur d'un monument historique ou des abords. (Art. L.621-32 du Code du Patrimoine).

Personne ou service à consulter

- Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France
41 avenue Thiers
06 000 NICE

BEAULIEU-SUR-MER

AC₁ – MONUMENTS HISTORIQUES Servitudes de protection des monuments historiques

Liste des monuments historiques classés	Date des arrêtés propres à chaque monument
– Villa Grecque « Kerylos » y compris la décoration intérieure et le mobilier (cad. B 208)	– 15 septembre 1966
– Villa La Ligne Droite : en totalité avec la parcelle (cad. AA 54) située sur la commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat	– 10 décembre 2001

Liste des monuments historiques inscrits	Date des arrêtés propres à chaque
– Ancien Hôtel Bristol – « La Rotonde » : bâtiment en forme de Rotonde (cad. B 576)	– 23 juin 1978
– Saint Mickael's Church et ses abords, située 11 chemin des Myrtes (cad. AD 60)	– 03 juillet 2020
– Ancien Hôtel Bristol – « Les façades, toitures, les jardins situés à l'Ouest et au Nord, les façades et toitures de l'ancienne dépendance de l'hôtel, les façades et toitures de l'ancienne annexe de l'hôtel bordant le boulevard du Maréchal Leclerc (cad. Ah 270,)	– 04 février 2022
– Dépendances et le jardin de la villa Kérylos (en totalité) avec sa maison de gardien, sa cour anglaise au Nord, la galerie des douaniers, le garage à bateau, les fabriques de jardins, ses clôtures, portail et murs de soutènement ainsi que la parcelle d'assiette de l'ensemble ; situés 65 rue Gustave Eiffel – Cadastre AH n°108.	– 14 novembre 2024

PS : les pièces de la Villa des Comtes de May (au rez-de-chaussée : les deux salons de part et d'autre de l'entrée ; au premier étage : le Salon de Diane, le Salon du Jurement de Paris, et le petit Salon aux Amours) inscrites sur l'inventaire des monuments historiques depuis le 25 janvier 1980 ne constituent pas une servitude car ne génèrent pas de périmètre de protection.